

ENGAGÉS POUR NOS DROITS



© ROMAIN GALLARDIEA



p. 4 à 8

© JEAN-LUC BOIRÉ



p. 11 à 14

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 8)

Revendicatifs, résolus et tenaces : toujours!

- Salaires : 41% des branches toujours non conformes.
- Fonctionnaires : le refus de l'austérité punitive ancrée.
- Simplification de la vie économique : le retour d'un projet redouté.
- Culture, audiovisuel : FO alerte sur les dégâts en préparation.
- Travailleurs étrangers : de plus en plus d'entraves.
- FO publie son nouveau guide du droit syndical.
- Intelligence artificielle : avec FO, la parole aux travailleurs.

//// DROIT (page 9)

- Inaptitude : quand les mots se ressemblent...

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Guerre douanière américaine, la peur d'un décrochage industriel s'accélère en Europe.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Belgique : mobilisation massive contre les atteintes aux droits sociaux.
- Maroc : un mouvement national d'ampleur contre l'atteinte au droit de grève.

//// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- VPK : FO gagne la bataille des chiffres sur les effectifs.
- Paiement des jours de RTT : FO-Solocal victorieux en Cour de cassation.
- Chez Phinia à Blois, FO obtient le respect de l'accord d'intéressement.
- Industrie du médicament : un premier accord de branche en faveur des salariés aidants.
- Lidl : mobilisation inédite des salariés.
- Forte mobilisation à la SNEF pour une meilleure rémunération.
- Centres de santé parisiens : FO bataille contre des licenciements programmés.
- Grève chez Veolia Onyx Ara : FO dénonce la pression mise sur les salariés.

//// CULTURE (page 22)

- Théâtre. Rosa Luxemburg, dans l'intimité d'une révolutionnaire.
- Bande dessinée. Gardes de nuit au crépuscule de la vie.

//// PORTRAIT (page 23)

- Laurent Sure, un militant multi-casquettes pour défendre les salariés agricoles.

l'infO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



FACE À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, FAISONS PREUVE D'INTELLIGENCE COLLECTIVE!

La confédération a organisé la semaine dernière sa première journée consacrée à l'intelligence artificielle, en marge du sommet international sur l'IA des 10 et 11 février. Autour de syndicalistes mais aussi de chercheurs et d'experts, une centaine de camarades étaient présents pour débattre d'un sujet nouveau, à la fois important et inhabituel, un objet étrange, encore mal connu, qui suscite méfiance et curiosité, et énormément d'interrogations sur ses implications pour nos économies, nos emplois, nos conditions de travail...

On n'en est plus à se demander si on doit être pour ou contre. Face à l'intelligence artificielle, nous devons faire preuve d'intelligence collective. L'IA n'est pas une projection futuriste. Elle est présente dans les entreprises, les administrations, elle s'impose, de gré ou de force, dans le quotidien de plus en plus de salariés. On n'en maîtrise pas toutes les formes, elle ouvre des perspectives mais nous devons mieux comprendre ses conséquences sur l'emploi, les conditions de travail. Et comme toute évolution technologique, le déploiement de l'intelligence artificielle ne doit pas se faire au détriment des droits des travailleurs. Nous devons être vigilants, anticiper les transformations. Nous ne lutterons pas contre, mais nous

devons lutter contre une IA dérégulée, une IA hors de contrôle.

L'intérêt de la confédération pour l'IA ne naît pas aujourd'hui. Nous anticipons déjà les choses, nous y travaillons au niveau européen et international, également avec FO-Cadres, pour expliquer, comprendre, développer des outils, former les travailleurs sur les usages de l'IA et leurs conséquences.

Nous devons lutter contre une IA dérégulée



Cette journée sur l'IA, dont le fil rouge est l'élaboration d'un cahier de revendications, ce n'est donc ni le début ni la fin de l'engagement de FO sur l'IA.

Face à l'intelligence artificielle, nous devons aussi faire preuve d'intelligence syndicale! Il s'agit de faire émerger une véritable action syndicale sur l'IA via la négociation collective, le dialogue social, une véritable action syndicale pour obtenir des cadres réglementaires qui protègent les travailleurs. L'IA nous pousse à réfléchir également à l'élaboration d'outils à l'attention des militants FO pour mieux se l'approprier, à réfléchir enfin aux éventuelles opportunités qu'elle peut présenter pour compléter et appuyer nos actions en matière de développement. Cela implique nécessairement de penser à

la sensibilisation et à la formation des militants FO pour que personne ne soit laissé sur le bord de la route!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Revendicatifs, résolus

En amont d'une concertation décidée par le gouvernement sur la réforme des retraites de 2023, dont FO demande toujours l'abrogation, la Cour des comptes devrait rendre le

20 février son rapport sur la situation financière des régimes. Dès le 10, elle le prévoyait plus pessimiste que les données du COR. Hors cette actualité, se poursuit l'austérité sur la

dépense publique, confirmée pour 2025 et validée à coups de 49.3. Mais pas assez marquée estime cependant la Cour. Les travailleurs quant à eux redoutent une

Salaires : 41% des branches toujours non conformes

Trois mois après la revalorisation du Smic, 68 des 171 branches de plus de 5 000 salariés (soit 41%) comportent toujours un ou plusieurs minima conventionnels inférieurs au Smic – contre 94 le 1^{er} novembre 2024. Communiqués le 13 février, lors du comité de suivi des négociations salariales de branche à la Direction générale du travail (DGT), ces chiffres montrent les réticences du patronat à mettre les minima en conformité avec le Smic. De surcroît, il suffit d'élargir le périmètre du panel de branches étudiées pour voir grimper le taux de non-conformité. Rien qu'en ajoutant cinq secteurs (social et médico-social, agricole, routier, ferroviaire, maritime), le taux monte à 45%. Et pour cause : quatre des cinq branches du secteur social et médico-social sont non conformes, ainsi que quinze des dix-neuf branches du secteur agricole. Pour FO, qui revendique l'élargissement du

panel, cela « confirme l'urgence » d'avoir une vision exhaustive.

Bilan post-conférence sociale de 2023

Ce comité de suivi – le premier depuis décembre 2023 – a été l'occasion d'un bilan post-conférence sociale d'octobre 2023. À l'époque, la Première ministre avait indiqué que les branches non conformes feraient l'objet d'un suivi rapproché. Elle avait ouvert la porte – sans en prononcer le terme – à la conditionnalité des aides publiques, revendiquée par FO, indiquant qu'en l'absence de progrès dans les branches non conformes, l'exécutif envisageait de légiférer pour y calculer les exonérations de cotisations patronales sur la base des minima de branche et non du Smic. Ce qui réduirait le montant desdites exonérations.

Bilan quinze mois après ? Sur « les soixante branches ciblées non conformes » en octobre

2023, six le sont toujours*, indique la DGT, qui juge ce chiffre faible. Sous-entendu, le suivi de ces dernières suffirait à relancer la négociation... On notera que la conditionnalité des allègements, pour les branches non conformes, reste de l'affichage. En effet, si elle avait bien été inscrite dans le PLFSS 2025 (définitivement adopté le 17 février), le gouvernement a finalement supprimé l'article portant la mesure, par voie d'amendement. Il l'a fait *in extremis* (avant d'engager sa responsabilité devant l'Assemblée sur la deuxième partie du projet de loi), de surcroît sans l'évoquer devant les parlementaires. Et cela, justifie son amendement, au motif d'un « risque sérieux d'opérationnalité », et de « difficultés juridiques majeures (...) fragilis[ant] grandement le dispositif ».

Élie Hiesse

* Distribution directe, institutions de retraite complémentaire, caoutchouc, habitat et logement adapté, hospitalisation privée, personnel des prestataires de service dans le domaine tertiaire.

Simplification de la vie économique : le reto

Le dossier avait été mis de côté depuis la dissolution de l'Assemblée en juin, mais il ressort : le projet de loi (adopté par le Sénat en octobre) sur la « simplification » de la vie économique, consistant à supprimer des procédures administratives et des normes propres aux entreprises, devrait arriver à l'Assemblée en avril. La philosophie de ce projet (après la loi Pacte votée en 2019 puis celle

d'accélération et de transformation de l'action publique en 2020), porté depuis 2023 par l'ancien ministre de l'Économie Bruno Le Maire et co-construit à l'époque avec les entreprises (la CPME qui avait fait quatre-vingts propositions en janvier 2024), est approuvée aussi par le gouvernement Bayrou. Le 14 janvier, le Premier ministre, pestant contre une « bureaucratie trop lourde » et des normes

qui, affirme-t-il, affectent le PIB à hauteur de 4% chaque année, a vanté l'axe de simplification, pour des économies et pour l'activité et le développement des entreprises.

« Attention régression! »

L'an dernier, le Sénat avait écarté du projet la visée gouvernementale

et tenaces : toujours!

aggravation de la crise de l'emploi, du fait notamment de la guerre douanière initiée outre-Atlantique. Et par ailleurs, leur insatisfaction salariale perdure. Le 14 janvier,

le Premier ministre avait annoncé une « *concertation sur le travail et les salaires* ». Une première « *conférence* » aurait lieu en mars. Pour sa part, FO bataille chaque jour

pour les emplois, les salaires, la réindustrialisation... Pour l'ensemble des droits, entre autres dans le cadre de l'arrivée de l'intelligence artificielle dans le monde du travail.

Fonctionnaires : le refus de l'austérité punitive ancrée

À en croire le gouvernement, la loi de finances de 2025 (adoptée le 6 février par le Parlement, après un 49.3 à l'Assemblée) est moins sévère avec la fonction publique que ce que prévoyait le projet Barnier. Mais si la suppression de 4000 postes d'enseignants a certes été annulée, ainsi que l'augmentation du nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie, demeurent les autres dispositions rudes. Ainsi le gel du point d'indice perdure (les dernières revalorisations datent de 2022 et 2023 et venaient après dix années de gel). Par ailleurs, alors que la grille indiciaire, tassée, provoque « *une smicardisation* », fulmine FO-Fonction publique, aucune amélioration n'est envisagée. Pour la deuxième année consécutive, la Gipa (garantie individuelle de pouvoir d'achat) perçue en 2023 par près de 200 000 agents ne sera pas versée cette année. Est visée une économie de

800 millions d'euros. La baisse de l'indemnisation des arrêts maladie ordinaires, de 100% à 90% – pour une économie de 900 millions d'euros –, est actée aussi et a été défendue par le ministre de la fonction publique Laurent Marcangeli.

« *L'heure est à la mobilisation* »

Le 11 février, lors d'un conseil commun de la fonction publique (un prochain CCFP devait avoir lieu le 19 février), toutes les organisations syndicales, dont FO, ont voté contre les deux textes mettant en œuvre la baisse de cette indemnisation. Les fonctionnaires sont « *à nouveau la variable d'ajustement d'économies drastiques* », s'indigne l'union interfédérale FO pour qui « *l'heure est à la mobilisation* ». Alors que le ministre prévoit des rencontres multilatérales avec

les syndicats en vue de fixer l'agenda social 2025 de la fonction publique, où il serait *a priori* question de « *l'attractivité* » des carrières, « *rien n'est proposé* » pour l'instant sur le sujet, résume le secrétaire général de FO-Fonction publique, Christian Grolier. Sans s'en étonner au vu de la loi de finances 2025, punitive. Pas assez semble-t-il pour le patron du Medef, Patrick Martin, qui début février lançait une charge : « *Il y a beaucoup trop d'improductifs dans les fonctions publiques. (...) Je ne parle pas des gens qui sont en première ligne et dont on a besoin, des enseignants, des forces de l'ordre, des soignants... Mais derrière il y a toute cette administration qui coûte très cher et qui empoisonne la vie de tout le monde; là, il y a des économies à faire.* » Les agents publics apprécieront.

Valérie Forgeront

our d'un projet redouté

– contestée par FO – d'un bulletin de salaire allégé, supprimant entre autres le détail des cotisations sociales. Par ailleurs, le texte ne portait pas les mesures visées par Bruno Le Maire et le patronat (la CPME et l'U2P), telles que le relèvement des seuils (d'effectifs) déclenchant des obligations légales en entreprise, la modification de règles pour le CSE, la réduction du délai de

recours devant les prud'hommes en cas de licenciement... Le 6 février dernier, le Medef a adressé à François Bayrou son « *projet de loi* » en treize mesures pour « *l'accélération de l'économie* », avec notamment un allègement de règles environnementales et d'urbanisme pour les grands investissements. De son côté, la CPME semble souhaiter des « *simplifications* » radicales. Boutade...

ou pas, son nouveau président, Amir Reza-Tofighi, se prononçait ainsi récemment pour un Code du travail réduit « *à une seule page* ».

En déclarant « *simplification : attention régression!* », la mise en garde de FO dès février 2024 est toujours d'actualité.

Valérie Forgeront

Revendicatifs, résolus

Culture, audiovisuel : FO alerte sur les dégâts en préparation



© ROMAIN GAILLARD/REA

Le 14 janvier, lors du Conseil national des professions du spectacle, la FASAP-FO a alerté Rachida Dati, la ministre de la Culture, sur les coupes budgétaires pour 2025, qui mettent en péril « des milliers d'emplois » dans le secteur de la culture. En baisse de 150 millions d'euros, le budget pour 2025 restera tout juste à 4 milliards d'euros cette année. Mais l'inquiétude de FO concerne surtout le spectacle vivant dans les territoires. Dans les budgets des régions, les réductions de moyens concernant la culture sont

drastiques. Elles se chiffrent à des millions d'euros dans presque toutes les régions. Selon France Info, le budget dédié à la culture dans les Pays de la Loire perdrait 62% en 2025. En Île-de-France, ce serait 20 millions d'euros en moins cette année. En Nouvelle-Aquitaine, la baisse serait de 5,6%, soit 4,4 millions d'euros en moins... Avec un recul des subventions, les festivals ou les théâtres vont souffrir, s'inquiète FO. « La situation est grave. Nous sommes inquiets pour ces structures. Et pour les intermittents du spectacle. Beaucoup risquent

de perdre leurs heures et de basculer vers le RSA », redoute ainsi Françoise Chazaud, Secrétaire générale de la FASAP-FO. En fin d'année, des mobilisations ont déjà eu lieu à Nantes, contre la saignée infligée à la culture. Une pétition lancée par des artistes, s'alarmant des coupes budgétaires dans les collectivités, a recueilli 40000 signatures. On s'en prend « à tout un écosystème », analyse Françoise Chazaud. Or, rappelle-t-elle, la culture génère 700000 emplois et des retombées économiques importantes, estimées à 2% du PIB. Un fait que les pouvoirs publics semblent oublier.

La réforme se précise

En plus d'une année noire pour la culture, l'audiovisuel risque d'être secoué. Lors de ce conseil, Rachida Dati est revenue sur la réforme de l'audiovisuel, une de ses priorités. « On s'orienterait vers une holding regroupant quatre entités : France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde. Le projet de loi devrait arriver vers la mi-mars à l'Assemblée », indique Françoise Chazaud. FO, opposée à ce projet, veut une étude d'impact sur cette réforme. « Nous serons très vigilants, car une holding peut être un premier pas vers une fusion. On ne veut pas que les personnels soient transférés à des filiales et perdent leurs acquis. »

Ariane Dupré



FO publie son nouveau guide du droit syndical

Comment se calcule la représentativité d'un syndicat? Quelle est la différence entre une section syndicale et un syndicat? De quel crédit d'heures peut disposer un délégué? Comment est structurée FO? Comment rédiger les statuts d'un syndicat? Comment se protéger contre les discriminations syndicales?

Toutes ces questions et bien davantage trouvent leur réponse dans le nouveau

guide du droit syndical que publie FO. Il comprend de nombreuses ressources (statuts types, annuaires, modèles de courriers officiels...) et rassemble tous les outils mis à disposition par le Code du travail pour exercer au mieux son mandat et défendre les salariés.

Le guide est disponible sur commande par email (sjuridique@force-ouvriere.fr).

S. D.

et tenaces : toujours!

Travailleurs étrangers : de plus en plus d'entraves



« **F**O dénonce le recul permanent et croissant des droits des migrants en France », s'insurge la confédération dans un communiqué de presse. Dernier acte en date de ce recul, une circulaire du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, abroge la circulaire Valls. Désormais, pour être régularisés, les travailleurs sans papiers devront justifier d'au moins trois ans de présence en France (contre cinq auparavant, avec des exceptions) et de douze mois d'ancienneté dans un métier en tension (contre huit mois auparavant) sur les deux années précédentes. Et la circulaire renforce l'impératif d'intégration à la société, estimant qu'une « présence d'au moins sept ans constitue un indice pertinent ».

Le texte ne précise pas les éléments permettant d'attester l'exercice d'un métier (hors le contrat de travail), là où la circulaire

Valls acceptait les fiches de paie ou même des virements réguliers. Surtout, il est précisé que les orientations générales modifiées le 23 janvier ne pourront être utilisées en cas de recours contre une décision, ce qui souligne la large part discrétionnaire laissée aux préfets dans les régularisations. Pour FO, c'est une rupture d'égalité et de traitement. « Les régularisations se faisaient déjà au compte-gouttes, note de son côté la Cimade dans un communiqué. Selon le ministère de l'Intérieur, 11525 personnes ont été régularisées sur des critères liés au travail au titre de la circulaire Valls en 2023. »

Pas plus de crédits pour la santé

Dans le même temps, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 n'a finalement pas apporté à l'Aide médicale

d'État (AME) les crédits supplémentaires prévus initialement en octobre par le projet de loi. Les crédits sont ramenés au niveau de ceux de 2024, soit 111 millions d'euros en moins que ce qui était prévu en octobre. L'AME permet aux étrangers sans papiers d'accéder aux soins. « Pour nous, restreindre un budget pour l'AME n'a pas de sens, tout le monde doit pouvoir se soigner en France, souligne Olivier Varnet, secrétaire général adjoint du SNMH-FO (médecins hospitaliers). Malheureusement, l'accès à ce dispositif est de plus en plus difficile alors que les étrangers qui viennent à l'hôpital ont de vrais besoins. » Reste à savoir comment l'objectif ministériel de « renforcement de l'intégration des étrangers en France » pourra être atteint si moins de titres de séjour sont accordés et si l'accès aux soins est limité...

Sandra Déraillot

Intelligence artificielle : avec FO, la parole aux travailleurs

Au lendemain du sommet de Paris sur le sujet, FO organisait le 12 février une conférence sur l'intelligence artificielle (IA) et la confédération, elle, a donné la parole aux travailleurs. Les débats alimenteront un cahier revendicatif.

Les travailleurs n'étant pas représentés au sommet sur l'intelligence artificielle (IA) qui s'est tenu à Paris du 6 au 11 février, FO a donc voulu créer son propre événement. La confédération a ainsi organisé, le 12 février, dans ses locaux parisiens, une journée sur « L'IA et le monde du travail ». Objectif : « *faire émerger une véritable action syndicale sur l'IA* », déclarait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, en ouverture. « *Il est de notre devoir d'encadrer l'IA* », relayait Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international - Europe.

Les limites des réglementations existantes

Car pour l'instant, les réglementations existantes ne sont pas adaptées à l'IA. « *Le règlement général sur la protection des données (RGPD) n'est pas pensé pour les relations de pouvoir; le règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA) [en cours de déploiement en France, NDLR] est une autorisation d'entrée sur le marché mais ne propose pas de suivi; la directive plateformes [pas encore transposée en droit*

français, NDLR] *ne concerne que les plateformes* », expliquait ainsi Morgan Sweeney, maître de conférences à l'université Paris-Dauphine.

Or l'IA a déjà des conséquences très concrètes sur le travail. Éric Peres, secrétaire général de FO-Cadres, a ainsi indiqué, à titre d'exemple, que des assureurs utilisent l'IA pour traiter des dossiers de sinistres simples et transfèrent « *davantage de dossiers complexes aux salariés, ce qui augmente leur charge de travail* ». De son côté, Paul Briey, de la Fédération FO des Employés et Cadres (FEC-FO), a pointé la « *pression qui pèse sur les juniors des bureaux d'étude* », à qui les managers expliquent que leur travail (comptes-rendus de réunions, powerpoint...) pourrait être effectué par des IA.

Les effets de l'IA sur le travail sont en fait ambivalents, analyse Moustafa Zouinar, professeur associé au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), au terme d'une étude financée par l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) à la demande de FO. « *D'un côté, l'IA peut améliorer les performances, et cette amélioration bénéficie surtout aux travailleurs les moins qualifiés. De l'autre, la vérification et la correction de l'IA prennent du temps. En facilitant les tâches simples, l'IA augmente la difficulté des tâches complexes, elle réduit le travail collectif*. » L'IA, estiment en substance les chercheurs du Cnam, n'est pas en soi génératrice de performance ou de pénibilité, tout dépend de sa régulation.

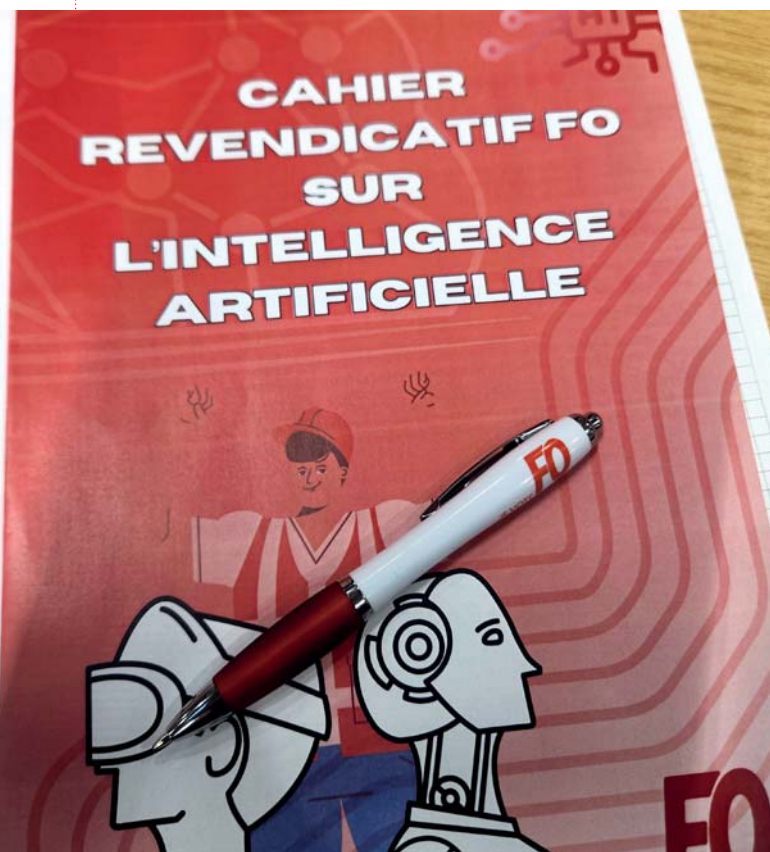
Propositions d'évolutions

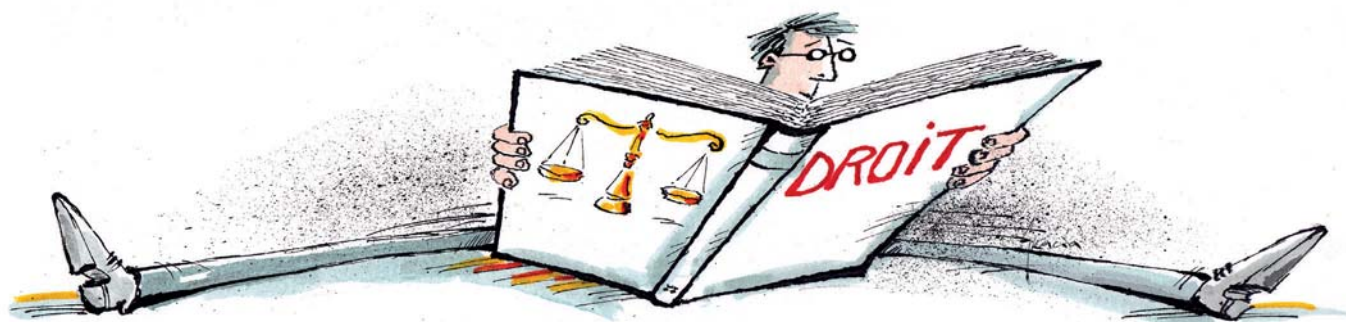
Au cours de la journée, des propositions de réglementations ont émergé. Soucieux d'éviter un dialogue social à deux vitesses, Faycal Abassi, du cabinet de conseil Syncéa, a ainsi proposé une consultation obligatoire du CSE dans toutes les entreprises en cas de déploiement d'une IA. « *Le gouvernement [français] peut transposer la directive plateformes [dans les termes de son cadrage algorithmique, NDLR] en étendant son périmètre à tous les travailleurs* », a indiqué pour sa part Isabelle Shömann, secrétaire générale adjointe de la Confédération européenne des syndicats (CES). En attendant, les représentants du personnel peuvent utilement recourir au « *kit de négociation* » présenté par Dial-IA (Ires). Un outil que FO a participé à créer et qui fait le point sur les utilisations possibles de la réglementation actuelle.

Thierry Bouvines

<https://ires.fr/publications/cgt-fo/le-travail-et-lemploi-a-lepreuve-de-lia-etat-des-lieux-et-analyse-critique-de-la-litterature/>

<https://dial-ia.fr/modalites-du-dialogue-social/leviers-d-action>





Inaptitude : quand les mots se ressemblent...

La Cour de cassation se montre « souple » quant aux conséquences d'une inaptitude prononcée par le médecin du travail et aux termes utilisés par ce dernier.

Un salarié est placé en arrêt de travail pour maladie, puis il est déclaré inapte par le médecin du travail, trois ans plus tard, selon ces termes : « *Inapte à la reprise du poste occupé. L'état de santé du salarié ne permet pas de faire des propositions de reclassement au sein de l'entreprise, filiale et holding compris, et le rend inapte à tout poste.* »

Il est par conséquent licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement le 31 octobre 2017.

Considérant que les termes de l'avis d'inaptitude ne reprennent pas ceux édictés par l'article L. 1226-2-1 du Code du travail, il saisit le conseil de prud'hommes.

En effet, l'article lui-même précise que l'obligation de reclassement n'est pas nécessaire lorsque l'avis d'inaptitude fait la mention expresse « *que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi* ».

La Cour de cassation rejette le pourvoi du salarié dans un arrêt du 12 février 2025 (n°23-22612).

« L'arrêt constate que le médecin du travail a mentionné expressément que "l'état de santé du salarié ne permet pas de faire

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1226-2-1 du Code du travail dispose :

« Lorsqu'il est impossible à l'employeur de proposer un autre emploi au salarié, il lui fait connaître par écrit les motifs qui s'opposent à son reclassement.

L'employeur ne peut rompre le contrat de travail que s'il justifie soit de son impossibilité de proposer un emploi dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2, soit du refus par le salarié de l'emploi proposé dans ces conditions, soit de la mention expresse dans l'avis du médecin du travail que tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi.

L'obligation de reclassement est réputée satisfaite lorsque l'employeur a proposé un emploi, dans les conditions prévues à l'article L. 1226-2, en prenant en compte l'avis et les indications du médecin du travail.

S'il prononce le licenciement, l'employeur respecte la procédure applicable au licenciement pour motif personnel prévue au chapitre II du titre III du présent livre. »

des propositions de reclassement au sein de l'entreprise, filiale et holding compris, et le rend inapte à tout poste ».

La cour d'appel en a exactement déduit que l'employeur était dispensé de rechercher un reclassement, la formule utilisée par le médecin du travail étant équivalente à la mention de l'article L. 1226-2-1 du Code du travail. »

Cet arrêt revient sur deux autres arrêts de 2023 qui avaient condamné les employeurs : l'un sur son défaut de recherche

de reclassement dans le groupe (alors que l'avis ne précisait que l'entreprise – Cass. soc., 8 février 2023, n°21-11356) et l'autre sur le maintien du salarié dans un emploi (et non tout maintien dans un emploi – Cass. soc., 13 septembre 2023, n°22-12970).

Espérons que la Cour de cassation arrête cette « pseudo » assimilation des termes là où le Code du travail précise bien qu'il doit s'agir d'une mention expresse!

Secteur juridique



Crédit photo : Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**

Guerre douanière américaine, la peur d'un décrochage industriel s'accélère en Europe

Droits de douane portés à 25% sur les importations d'acier et d'aluminium, droits de douane « *réiproques* » sur toute marchandise entrant aux États-Unis... Le nouveau protectionnisme américain porté par Donald Trump, dont les contours se précisent depuis le 10 février, secoue l'Europe. Il inquiète ses grands secteurs exportateurs. Il risque d'aggraver les difficultés des industries de la chimie, de la sidérurgie et de l'automobile, déjà en plein décrochage sous le coup de la concurrence asiatique et du renchérissement, depuis 2022, des coûts de l'énergie sur le continent. À moins d'un sursaut de l'exécutif européen?

FO était à la manifestation européenne de Bruxelles le 5 février dernier pour exiger des investissements massifs et un plan de réindustrialisation clair, rendant compétitif le coût de l'énergie pour les industries et maintenant des emplois de qualité dans les transitions, verte et numérique. Réponse le 26 février avec la présentation du « pacte pour une industrie propre », qui doit s'accompagner de trois plans sectoriels (dans l'automobile, l'acier, la chimie)

et de la création prochaine d'un fonds européen à la réindustrialisation. Les salariés européens, particulièrement français, attendent du concret!



Guerre douanière américaine, la peur d'un d

Pas de répit pour les salariés de la chimie, de la sidérurgie, de l'automobile. Alors que le 5 février, plus de 3000 d'entre eux, venus de toute l'Europe, manifestaient à Bruxelles pour dire « non » à la désindustrialisation en cours et dénoncer l'absence de vision industrielle au sein de l'exécutif européen, un nouveau front menaçant l'emploi s'est ouvert. En moins d'une semaine, Donald Trump a rebattu les cartes du commerce mondial. En plusieurs salves et décrets depuis le 10 février, il a imposé des droits de douane à 25% sur les importations d'acier et d'aluminium (ainsi que sur les produits transformés en décaulant) à compter du 12 avril. Complète nouveauté, le président américain a aussi imposé des « droits de douane réciproques » sur toute marchandise importée aux États-Unis, lesquels sont même contraires aux règles de l'OMC

(Organisation mondiale du commerce) régissant les échanges – telle l'interdiction pour un même produit donné de pratiquer des tarifs en fonction des partenaires commerciaux. Ceux-ci entreraient en vigueur d'ici à six mois. Ce n'est pas tout : Donald Trump dit encore envisager de nouveaux droits de douane sur les voitures importées.

Inquiétude des grands secteurs exportateurs

Si beaucoup, dans cette offensive américaine, reste à préciser et dépendra des éventuelles contre-mesures tarifaires envisagées par l'Union européenne en représailles, l'inquiétude grandit dans les grands secteurs exportateurs de l'Hexagone. Luxe, chimie, pharmacie, équipements automobiles... Le renforcement du protectionnisme américain tombe ainsi au

pire moment pour l'industrie du cognac, qui fait 96,8% de ses ventes à l'export avec comme premier client les États-Unis. Une industrie qui par ailleurs a vu dévisser ses ventes en 2024 sur son second marché, la Chine, laquelle a annoncé l'augmentation des droits de douane. « Si le secteur se retrouve pris en étau entre la Chine et les États-Unis, ce sera une catastrophe industrielle pour l'emploi. Tout l'écosystème du cognac – jusqu'à 72000 emplois indirects – serait menacé », alerte Laurent Rescanières, secrétaire général de la FGTA-FO, qui est à la manœuvre depuis l'automne, avec la confédération, pour contrer un projet de délocalisation partielle de l'embouteillage apparu chez Hennessy (groupe LVMH), en réponse aux rétorsions chinoises.

Pour ArcelorMittal, l'acier semble plus vert aux États-Unis qu'en Europe

Quelques semaines après avoir gelé son projet de décarbonation de la production d'acier sur le site de Dunkerque, le géant sidérurgique ArcelorMittal a annoncé le 6 février la construction, à l'horizon 2027, d'un nouveau site aux États-Unis. Un investissement estimé à 900 millions de dollars, qui devrait permettre de produire 150 000 tonnes d'acier vert par an. C'est quasiment le même montant que celui prévu pour Dunkerque, où le projet est évalué à 1,8 milliard d'euros, dont 850 millions d'euros provenant d'aides de l'État.

Produire directement sur le sol des États-Unis permettra au groupe d'échapper à la hausse de 25% des droits de douane sur l'acier, décidée récemment par Donald Trump et qui devrait entrer en application, « sans exception », a-t-il prévenu.

Avec cette annonce, ArcelorMittal fait monter d'un cran la pression exercée sur l'Union européenne pour obtenir de meilleures mesures de protection face à la concurrence chinoise, dans un contexte

de surproduction mondiale d'acier. Lors d'une audition parlementaire le 22 janvier, le patron d'ArcelorMittal France avait déclaré que sans ces mesures, « tous les sites en Europe, quel que soit le pays, sont à risque » de fermeture.

Délocalisation de fonctions support

Dernier coup de massue en date pour les salariés d'ArcelorMittal, le groupe a annoncé le 11 février qu'il préparait la délocalisation de certaines fonctions support d'Europe vers l'Inde. Objectif affiché selon l'AFP : poursuivre « la réduction des coûts qui ne sont pas directement liés à la production d'acier ». Trente et une entités du groupe pourraient être touchées en Europe.

Aucune précision n'a encore été donnée concernant la France, mais un CSE central est prévu en mai au sein d'ArcelorMittal France, qui regroupe huit sites dont Dunkerque et Florange. « Tout ce que nous



savons, c'est que nous allons rentrer dans une phase d'information-consultation », explique Sylvain Ibanez, représentant syndical national FO d'ArcelorMittal. Un CSE extraordinaire était également programmé le 19 février dans la branche distribution et services.

« Nos soucis étaient là bien avant Trump, mais pour le groupe, le contexte économique compliqué est une occasion rêvée pour restructurer, introduire l'IA dans certains métiers et centraliser un peu plus. Si des mesures de protection européennes ne se mettent pas rapidement en place, on risque le pire », alerte le militant.

Clarisse Josselin

Le décrochage industriel s'accélère en Europe



Depuis 2019, l'Europe manufacturière a perdu plus de 853000 emplois

L'offensive américaine tombe également au plus mal pour l'Europe industrielle, qui subit à la fois la concurrence des surcapacités chinoises et le renchérissement des coûts de l'énergie depuis le début de la guerre en Ukraine, en février 2022. Celui-ci a d'abord conduit les entreprises des industries à forte intensité énergétique à réduire leurs productions et à retarder leurs investissements. Nouvelle phase depuis l'automne : dans la sidérurgie, la chimie et l'industrie automobile, les plans de restructuration, avec la destruction annoncée de milliers d'emplois, se multiplient chez les leaders européens. Volkswagen, Michelin, Thyssenkrupp, Audi, Stellantis, Northvolt, Siemens...

Au point que le 12 décembre, la Confédération européenne des syndicats (CES), dont FO est membre fondateur, a exigé un moratoire sur les licenciements.

Le décompte des pertes d'emplois dit l'urgence. Entre 2019 et 2023, le secteur manufacturier de l'Union européenne a perdu 853500 emplois (et la France, 53600), selon Eurostat. Autre indicateur inquiétant : pour la première fois en 2024, les investissements des industriels européens fléchés vers la région Amériques, en particulier les États-Unis, ont dépassé ceux réservés à l'Europe*.

« C'est aujourd'hui qu'il faut agir »

À moins d'un sursaut de l'exécutif européen ? Exiger des investissements massifs, un plan de réindustrialisation qui rende l'énergie accessible à un prix compétitif pour les industries et maintenance des emplois de qualité en respectant les enjeux de transition, c'était l'objectif de la manifestation européenne du 5 février, organisée à l'appel d'IndustriALL European Trade Union. Emmenée

Suite en page 14

Automobile : la nécessité de soutenir un secteur déjà en crise

en Europe pour chercher à compenser la baisse de leurs ventes sur le marché américain. Les constructeurs n'étant pas des philanthropes, ils pourraient adopter une politique de prix agressive, même dans un marché qui ne va pas bien. La situation peut donc générer une surproduction, une Europe en surcapacité, ce qui signifie des risques sur l'emploi ». Car, appuie Olivier Lefebvre, aux prises actuellement avec la négociation de nombreux PSE, « y compris dans des boîtes qui ne sont pas dans le rouge », la guerre douanière « survient alors que le secteur de l'automobile est déjà en crise. Le marché européen stagne, se débat avec le normatif et... la Chine est là! ».

L'attente d'une vraie politique européenne

Au contexte compliqué depuis quelques années (Covid, inflation, tensions internationales), s'ajoutent en effet d'autres difficultés :

la crise chinoise (par l'arrivée massive de véhicules sur le marché européen), la transition vers le tout électrique en Europe (a priori en 2035) qui peine à décoller, les normes drastiques, les coûts élevés de l'énergie, etc. « Avec toutes ces contraintes, souligne le militant, il y a la crainte d'une vraie casse du secteur, or il faudrait le soutenir, l'accompagner. Mais il n'y a pas de politique réelle au niveau de l'Europe. On ne sait pas où l'on va. Y a-t-il une vraie volonté socio-économique ? » Fin 2024, la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Layen, avait annoncé une grande consultation du secteur automobile européen avec notamment les constructeurs, les équipementiers et les interlocuteurs sociaux, indique Olivier Lefebvre. Des réunions pour un « dialogue stratégique sur l'avenir de cette filière » ont débuté le 30 janvier à Bruxelles. Pour l'instant, FO n'a pas été contactée, relève le secrétaire fédéral.

Valérie Forgeront

Le couperet des droits de douane sur les voitures importées aux États-Unis devrait tomber « autour du 2 avril », a annoncé le président américain, Donald Trump, le 14 février. En Europe, où « l'industrie n'est pas pilotée et où on laisse tout à la main des industriels », pointe Olivier Lefebvre, secrétaire fédéral FO-Métaux chargé du secteur de l'automobile, cette nouvelle politique américaine fait craindre des répercussions graves sur l'emploi dans la filière (constructeurs et équipementiers). Les constructeurs européens (Stellantis, dont les revenus proviennent à 65% de ses ventes aux États-Unis, Volkswagen, qui a beaucoup perdu sur le marché chinois...) « pourraient adopter une position de repli

Guerre douanière américaine, la peur d'un décrochage industriel s'accélère en Europe

Suite des pages 12-13

par Frédéric Souillot, une délégation FO y était présente, composée de militants de FO-Métaux et de FO-Fédéchimie (laquelle prépare un livre blanc), avec le soutien de l'Union départementale FO du Nord.

Devant les 3000 manifestants place Jean-Rey, le secrétaire général de FO est monté à la tribune. « C'est aujourd'hui, a-t-il martelé, qu'il faut agir, anticiper,

discuter et négocier pour préserver nos fleurons industriels, pour en faire émerger de nouveaux avec des emplois de qualité face aux transitions verte et numérique. » Dénonçant les politiques d'austérité qui compromettent les efforts de réindustrialisation, il a aussi appelé à des investissements nationaux conséquents, ainsi qu'à une meilleure affectation des aides publiques et à leur conditionnement à la création et

au maintien d'emplois sur le territoire national. Une urgente nécessité dans l'Hexagone, qui vient de se doter d'un budget d'austérité, avec une surtaxation fiscale toute limitée des grandes entreprises – ce qui n'empêche pas certains patrons de faire du chantage à la délocalisation.

Dans ce contexte, les salariés des industries françaises, qui sont en plein marasme (le niveau de production était, en décembre, inférieur de 8% à celui de janvier 2020), attendent plus que jamais du concret de Bruxelles. La Commission européenne, qui a promis de faire de la compétitivité l'axe numéro un de son action pour les cinq prochaines années, doit présenter le 26 février un nouveau « pacte pour une industrie propre », accompagné de plans d'urgence pour l'automobile, l'acier, la chimie. La création prochaine d'un fonds européen à la réindustrialisation a également été annoncée.

Élie Hiesse

* Selon le baromètre mondial des investissements de Trendeo, de l'Institut de la réindustrialisation et de McKinsey, publié en décembre 2024.



Manifestation du 5 février 2025 à Bruxelles.

Le secteur des vins et spiritueux, inquiet

Le secteur des vins et spiritueux sera-t-il lui aussi concerné par les augmentations des droits de douane annoncées par l'administration Trump? « La consommation d'alcool diminue déjà régulièrement en France, note Pascal Saeyvoet, secrétaire fédéral à la FGTA. La branche est inquiète. »

En 2019, la filière vin avait déjà subi une surtaxation douanière de 25% par les États-Unis. La mesure de rétorsion, consécutive à un différend commercial opposant Boeing et Airbus, avait été suspendue en mars 2021 – non sans avoir entraîné une chute des exportations vers les États-Unis de près de 50% et la perte d'environ 600 millions d'euros de chiffre d'affaires, selon la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France.

La Chine fait durer le suspense

L'inquiétude est d'autant plus forte que le secteur est déjà menacé par une augmentation des droits de douane chinois sur les brandys européens, cette fois en rétorsion contre la décision européenne de taxer les véhicules électriques importés de Chine. Ainsi, un niveau de taxation de 30% à 39% a été annoncé aux différentes maisons de cognac. Pour l'heure ces droits sont consignés, dans l'attente des résultats d'une enquête antidumping enclenchée par la Chine, lesquels pourraient être rendus le 5 avril, voire reportés au 5 juillet. « Déjà l'approvisionnement des duty free est bloqué en douane et

les touristes chinois ne peuvent plus ramener qu'un litre de cognac dans le pays », souligne Stéphane Simonnet, secrétaire du syndicat FO chez Rémy Martin.

Une augmentation des tarifs douaniers pourrait avoir un impact sur les 150 000 emplois directs du secteur des vins et spiritueux, mais pas seulement. « La production des bouteilles, celle du carton pour le conditionnement des envois et bien sûr les transports seront concernés... », observe Pascal Saeyvoet. Sans oublier les conséquences sur le montant des taxes perçues sur les alcools (notamment les droits d'accise) et par ailleurs sur le niveau des cotisations de Sécurité sociale prélevées.

Sandra Déraillot

*Vous
cherchez
un logement ?*



1^{ER} EMPLOI, ALTERNANCE, MOBILITÉ
INTERIM, TRAVAIL SAISONNIER ...

NOUVEAU !

DÉCOUVREZ LA PLATEFORME
DU LOGEMENT TEMPORAIRE

**Ayez le réflexe
Action Logement !**



0970 800 800

De 9h à 18h, du lundi au vendredi
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

**actionlogement.fr/
logement-temporaire**

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Mars 2024 - Crédits photos : AdobeStock - Action Logement Services SAS au capital de 20 000 000 d'euros
Siège social : 19/21 rue d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

Belgique : mobilisation massive contre les atteintes aux droits sociaux

L'accord de gouvernement présenté fin janvier par la nouvelle coalition au pouvoir est considéré par les syndicats belges comme délétère pour la santé, le bien-être, les droits et les conditions de travail des salariés.

À peine arrivée aux affaires, la nouvelle coalition gouvernementale de Belgique s'est heurtée à la colère de la rue. En cause, l'accord de gouvernement qui a permis d'obtenir une majorité, 236 jours après les élections. « L'accord ne montre aucune vision, mais simplement du mépris pour les travailleurs qui touchent une allocation. Ainsi que pour les fonctionnaires, les nouveaux arrivants, les



Maroc : un mouvement national d'ampleur contre l'atteinte au droit de grève

Le pays n'avait pas connu de grève de cette importance depuis près d'une décennie. Les 5 et 6 février, le Maroc était paralysé par une grève nationale touchant de nombreux secteurs publics et privés. Au cœur des revendications, l'abrogation d'une nouvelle loi réglementant le droit de grève, adoptée le 3 février par la chambre des représentants. Les principaux syndicats marocains avaient quitté la table des négociations, considérant que le texte final entravait le droit de grève, indispensable au maintien d'un rapport de force avec le patronat. De quoi attiser l'inquiétude des travailleurs, dans un contexte économique toujours plus dégradé : flambée des prix, notamment sur les produits alimentaires de base, perte de pouvoir d'achat et chômage galopant, en particulier chez les jeunes. Les grévistes rejettent également le projet de l'exécutif de repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Les syndicats ont d'ores et déjà menacé de durcir le mouvement si le gouvernement marocain ne revient pas sur ces mesures.

F. D.

malades, les demandeurs d'emploi, les femmes », fustige la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB). Une politique qui ne convient pas davantage à la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) : « Le programme de gouvernement prévoit un flot de mesures qui constituent une menace grave pour la prospérité et le bien-être des travailleurs, ainsi que pour la cohésion de notre société », dénonce l'organisation.

Retraite à 67 ans au lieu de 56 pour les militaires

Le 13 février, à l'appel des trois principaux syndicats du pays, 100 000 personnes, selon la FGTB, ont donc défilé à Bruxelles pour faire entendre leur refus de la casse sociale et de l'austérité budgétaire. Les transports en commun étaient fortement perturbés, de même que le trafic aérien. L'inquiétude des Belges se concentre notamment sur la réforme de l'Assurance chômage et sur celle des retraites.

Cette dernière devrait mettre fin aux régimes spéciaux des fonctionnaires. L'âge de départ à la retraite des militaires sera par exemple relevé d'un an chaque année jusqu'à atteindre 67 ans, comme pour le régime général, contre 56 ans actuellement. Des mesures sont également prévues pour amener les malades de longue durée à retourner au travail. L'interdiction du travail dominical serait par ailleurs supprimée et l'horaire de début du travail de nuit repoussé.

Les attaques tous azimuts contre les droits sociaux se déploient. Deux des trois syndicats qui appelaient à l'action du 13 février ne se sont pas encore prononcés en faveur d'un durcissement du mouvement. La FGTB, pour sa part, appelle d'ores et déjà à une grève générale fin mars, qu'elle conçoit comme « le début d'un marathon de résistance », prévu pour durer tant que les intérêts des travailleurs seront bafoués.

Fanny Darcillon



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La fiscalité automobile pour 2025 traduit une sévérité renforcée envers le mode thermique. Après, au 1^{er} janvier, le relèvement de 60 à 65 euros par cheval fiscal du plafond légal de la taxe régionale de la carte grise – taxe dont sont exemptés les véhicules électriques –, arrive, au 1^{er} mars, le seuil de déclenchement du malus écologique à l'achat d'un véhicule thermique, qui sera abaissé à 113g/km, puis à 108g/km en 2026 et 103g/km en 2027. Le malus au poids sera, lui, renforcé en 2026, avec un seuil à 1500 kg (après 1600 kg en 2024 et 1800 kg en 2023). Pour obtenir un abattement sur ce malus, les voitures hybrides non rechargeables doivent désormais afficher une autonomie en ville de leur mode électrique supérieure à 50 km. À noter que s'il n'en n'est aucunement question en France pour l'instant, au-delà de nos frontières le mode tout électrique donne lieu à l'émergence d'une taxe assise sur le kilométrage. Cela a été testé en Australie, adopté dans l'Oregon (États-Unis) et est étudié en Norvège. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3 925 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1^{er} janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

148,52 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

338,80 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

529,10 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

190,29 €

Par enfant en plus à charge.

74,26 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,2%

en janvier 2025 (+0,2% en décembre 2024).

+1,7%

en janvier 2025 sur un an (+1,3% en décembre 2024).

En janvier 2025, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 1,7% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%

CSG (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5%

CRDS (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15 %

Tranche 1.

8,64 %

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique :

si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08 %

Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 €

(brut) **Valeur du point.**

5907,34 €

(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,74 €

(brut mensuel) **Minimum de traitement**

– indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

11,10% Retenue pour pension.

9,2%

CSG (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

RDS (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

VPK : FO gagne la bataille des chiffres sur les effectifs

Le 27 janvier, le tribunal judiciaire d'Évry a donné raison à FO qui contestait le calcul des effectifs lors des élections professionnelles chez VPK Corrugating à Longjumeau. L'employeur, qui minorait le nombre de salariés mis à disposition, a dû revoir sa copie.

Des effectifs de sous-traitants minorés. Voilà le litige sur lequel FO vient d'obtenir gain de cause en justice concernant l'établissement de Longjumeau (Essonne) de VPK Corrugating, fabricant de cartons pour l'industrie. Après un an de procédure, le 27 janvier, le tribunal judiciaire d'Évry, saisi par FO qui contestait les chiffres de salariés fournis lors des élections professionnelles de 2023, lui a donné raison. Les juges ont ordonné à l'employeur de fournir un nouveau décompte des effectifs dans les quinze jours suivant le jugement, et d'ouvrir une négociation sur les élections professionnelles dans un délai d'un mois. Sous peine d'une astreinte de 500 euros par jour en cas de dépassement. « Cette décision judiciaire fait chaud au cœur. Elle confirme que

nous avons raison. VPK a bien oublié de compter certains sous-traitants travaillant à temps partiel sur notre site, notamment quatre personnes d'un ESAT. Mais c'est dommage d'avoir dû en arriver là », réagit Mohamed Barbour, délégué FO chez VPK Corrugating.

Renégociation du protocole électoral

En octobre 2023, lors du lancement des élections, FO avait constaté des erreurs de calcul dans les effectifs, concernant les sous-traitants qui travaillent à l'usine. « Pour nous, il y avait 154 salariés en ETP, quand la direction, dans un premier temps, en comptait 144. Puis au fil des réunions, ça changeait. Elle a fini par annoncer 148 salariés. Tout ça juste

à l'oral, sans pouvoir l'attester par écrit. Ce n'est pas sérieux! », relate le délégué FO. D'autant que le seuil de 150 salariés aurait donné un siège supplémentaire aux élus du CSE de Longjumeau, dans le collège ouvriers-employés. Alors que VPK intégrait dans les effectifs uniquement les sous-traitants ayant travaillé douze mois consécutifs, le tribunal lui a donc rappelé que cette période de travail « n'est pas nécessairement continue ». Et a donc sommé l'entreprise de fournir un décompte correct. La menace de sanctions a eu son effet : le 11 février, les syndicats ont reçu une liste d'effectifs conforme. Ils sont convoqués le 4 mars à une négociation sur un nouveau protocole électoral.

Ariane Dupré

Paiement des jours de RTT : FO-Solocal victorieux en Cour de cassation



la Cour de cassation donne raison à FO dans le contentieux sur le paiement des jours RTT l'opposant à la direction depuis 2021. Sa décision clôt une procédure initiée devant le conseil de prud'hommes de Nancy (Meurthe-et-Moselle), qui a déjà ordonné à Solocal, mi-2023,

que celle des congés payés, bien qu'un accord d'entreprise le stipule.

FO appelle Solocal à se conformer à l'arrêt

« La mission de FO-Solocal est claire : garantir l'application des accords collectifs », explique Frédéric Gallois, qui demande à la direction de régulariser, « pour tous les commerciaux », le paiement des JRTT depuis 2021. Et ce, sans attendre le jugement du tribunal judiciaire de Nancy (Meurthe-et-Moselle) que le SNPEP-FO (Syndicat national de presse, d'édition et de publicité) a saisi en juin 2021. Solocal s'y refuse. « La direction joue la montre. Pourtant, en régularisant tous les commerciaux [700 concernés, NDLR], elle s'éviterait une procédure coûteuse qui devrait donner lieu à indemnisation », note le militant.

Élie Hiesse

« **L**a détermination a payé. » Secrétaire général du syndicat FO-Solocal (ex-Pages Jaunes), Frédéric Gallois ne cache pas sa satisfaction. Dans un arrêt du 18 décembre,

de régulariser, pour trois commerciaux accompagnés par FO, le paiement des jours accordés au titre de la réduction du temps de travail. Solocal refusait de payer ceux-ci sur la même base de calcul

Chez Phinia à Blois, FO obtient le respect de l'accord d'intéressement

Après avoir assigné en justice l'entreprise Phinia de Blois pour non-respect d'un accord d'intéressement, FO obtient son application pleine et entière. Et ainsi le versement par l'employeur d'un complément de 150 euros aux 850 salariés du site.

Dans l'entreprise Phinia à Blois, fabricant de moteurs et de turbines pour l'automobile et qui emploie 850 salariés, les accords d'intéressement, renégociés chaque année, n'ont jamais posé problème. Mais en 2023, les relations entre les syndicats et la direction de l'usine se tendent au sujet de l'application de l'accord en vigueur : « *Malgré*

nos demandes récurrentes en CSE, le directeur ne nous a jamais donné d'information concernant un critère, celui de la qualité des pièces fabriquées, qui était l'un des cinq indicateurs composant l'intéressement. Ça a duré sept mois. Puis il a fini par nous annoncer que ce critère n'étant pas atteint, les salariés ne percevraient pas les 150 euros liés à la qualité », explique Pascal Foubert, DSC FO de Phinia. L'accord prévoyait pourtant d'informer le CSE sur « *l'ensemble des critères* ». Le syndicat FO et trois autres envoient alors un courrier à la direction en dénonçant le non-respect de l'accord et en demandant le rétablissement des 150 euros dans la prime d'intéressement. « *On a essayé d'en reparler. Mais rien n'y a fait. Le directeur ne voulait rien entendre.* » En avril 2023, sur un montant prévu de 1300 euros, la prime versée aux salariés a donc été amputée de 150 euros.

« *Nous ne pouvions pas laisser ça. C'est une question de respect du droit. On a signé un accord clair. On ne s'assoit pas sur les droits des salariés comme ça!* », s'indigne le militant.

Une menace de procès décisive

Second syndicat chez Phinia, FO se tourne alors vers un avocat. Et décide d'attaquer l'entreprise en justice le 1^{er} mars 2024, au tribunal judiciaire de Blois. La menace a visiblement porté. Après les rapports des avocats, préalables au procès, « *l'employeur a préféré payer, redoutant sans doute de perdre* », analyse Pascal Foubert. En octobre dernier, après une note d'information, la direction a enfin versé les 150 euros manquants aux salariés. Une question de respect.

Ariane Dupré

Industrie du médicament : un premier accord de branche en faveur des salariés aidants

« **C'**est une porte entrouverte, et j'ai toute confiance que les délégués syndicaux se saisiront de cet accord pour faire plus dans leurs entreprises », se félicite Sylvia Veitl, secrétaire générale de la Fédération FO de la Pharmacie. Le 9 janvier, cinq organisations de salariés des industries du médicament, dont FO, et le patronat de la branche ont signé le premier accord relatif aux salariés aidants. Il engage les entreprises à mettre en place une politique générale en faveur de ceux qui assistent un proche dépendant ou victime d'une maladie chronique grave. Il s'agit notamment d'informer sur les droits et les ressources disponibles, par exemple via une cartographie des mesures existantes et la désignation d'un référent sur le sujet.

Congés spécifiques et maintien des rémunérations

« *Surtout, l'accord rend obligatoire la mise en œuvre d'au moins un dispositif légal en faveur des salariés aidants* », souligne Sylvia Veitl. À savoir : le congé

de proche aidant conventionnel d'au moins trois jours, avec maintien intégral du salaire; le don de jours avec abondement de l'entreprise d'au moins trois jours par an; le maintien de tout ou partie de la rémunération durant un

congé de proche aidant, un congé de présence parentale, un congé de solidarité familiale, un congé pour l'annonce d'un handicap chez un enfant ou un don de jours, et le maintien des cotisations retraite à 100% durant tout ou partie de ces mêmes congés. « *Hormis quelques très grosses entreprises, les employeurs n'ont mis en place aucun de ces dispositifs* », pour l'instant, indique Sylvia Veitl.



© MICHEL GAILLARD/REA

Sandra Déraillot

Lidl : mobilisation inédite des salariés

Après l'échec des NAO, une intersyndicale, à laquelle FO participe, a appelé début février les salariés de Lidl à faire grève. Outre la question des salaires et des conditions de travail, les syndicats dénoncent un projet d'ouverture de l'ensemble des magasins le dimanche matin.



La direction a aussi fait part de sa volonté d'ouvrir tous les magasins le dimanche matin, dès juin 2025, pour augmenter ses résultats. L'annonce a mis le feu aux poudres. Actuellement, seule la moitié des 1600 supermarchés de l'enseigne ouvrent le septième jour.

2200 salariés en moins en trois ans

Cela s'ajoute à une forte dégradation des conditions de travail. Dans un avis rendu le 10 décembre 2024 à l'unanimité des élus FO, le CSE central de Lidl France dénonçait la perte, depuis 2022, de 2200 salariés, alors que le parc de supermarchés a continué à progresser. Selon FO, les départs ne sont plus remplacés. Le CSEC appelle la direction à « ne pas compenser la baisse de la marge issue de la guerre des prix par la réduction de la masse salariale ».

Dernière revendication, la réduction de l'indice de performance, calculé à partir du nombre d'articles passés en caisse par heure de travail. « Les 2,6 points de performance supplémentaires obtenus en 2023 ont permis la réalisation de 6,7 millions d'euros d'économies », précise le CSEC, qui pointe les « coûts sociaux générés », et une détérioration de la qualité du service rendu au client.

Lors d'une réunion organisée le 14 février, la direction n'a apporté aucune réponse concrète aux revendications des salariés. L'intersyndicale doit se réunir prochainement pour décider des suites à donner au mouvement.

Clarisse Josselin

Forte mobilisation à la SNEF pour une meilleure rémunération

Un treizième mois pour tous, le retour d'un intéressement avec un montant minimum garanti, une augmentation de la prise en charge de la mutuelle par l'employeur... Telles sont quelques-unes des revendications des salariés de la SNEF (effectif de plus de 4000 personnes), entreprise d'électricité navale et industrielle. Le 3 février, ils se sont fortement mobilisés sur tous les sites français à l'appel de cinq organisations syndicales dont FO.

« La direction a stoppé unilatéralement les NAO le 7 janvier avec pour seule mesure une augmentation individuelle de 1,5%, accordée à la tête du client », dénonce Georges Dalen, délégué central FO. Sur son site, à la Seyne-sur-Mer, dans le Var, le taux de grévistes a atteint 99%.

Réunion le 6 mars

Les salariés sont d'autant plus remontrés que la direction s'est vantée durant ses vœux de la bonne santé financière

de l'entreprise. « On fait des bénéfices et le carnet de commandes est plein pour les deux ou trois prochaines années », poursuit le militant.

L'appel à la grève a été suspendu dans l'attente d'une réunion prévue le 6 mars avec la direction. Mais il pourrait être relancé si les réponses ne sont pas satisfaisantes. « Nous allons aussi voir sur la fiche de paie de février ce que donnent les augmentations de salaires issues des NAO », prévient Georges Dalen.

Clarisse Josselin

Centres de santé parisiens : FO bataille contre des licenciements programmés

Depuis janvier, au sein de l'intersyndicale, FO lutte pour obtenir le retrait des suppressions de postes dans les centres de santé parisiens de l'Assurance maladie, à Stalingrad et à Réaumur. Des établissements qui font l'objet d'une cure d'économies drastiques.

La mobilisation pour sauver le centre de santé de Stalingrad, dans le 19^e arrondissement de Paris, prend de l'ampleur. Fin décembre, les élus du CSE ont en effet appris que la caisse régionale d'Assurance maladie d'Île-de-France, qui gère ce centre, prévoit de supprimer vingt-cinq postes (sur soixante-quinze salariés) via un PSE d'ici la fin 2025. La Cramif, qui programme l'ouverture d'un centre de santé plus petit dans le quartier, entend réduire la voilure de la structure actuelle. Ainsi, les services de kiné et de radiologie fermentaient. Neuf postes de médecins spécialisés (dermatologues, rhumatologues...) seraient supprimés à la fin de cette année. Raison invoquée, le centre de secteur 1 accuserait un déficit de 1,7 million d'euros sur 2024. *« Il est choquant que l'Assurance maladie veuille réaliser des économies sur les centres de santé. Et sur le dos des habitants,*

et ce, alors que Stalingrad est un quartier très défavorisé », tance Alain Ivkovic, DS FO à la Cramif. Depuis cette annonce, au sein de l'intersyndicale FO bataille pour obtenir le retrait de ce plan social. Plusieurs mobilisations ont eu lieu, notamment le 6 février devant la caisse nationale de l'Assurance maladie. Les syndicats viennent aussi de lancer une expertise économique et sociale pour contester ce PSE. Les résultats sont attendus mi-mars.

La confédération alerte le ministère de la Santé

À Paris, le centre de santé de Réaumur est lui aussi dans le viseur. La caisse primaire d'Assurance maladie de Paris, qui le gère, a annoncé la suppression du service de radiologie d'ici la fin de l'année. Six postes sont menacés. Ces coupes sombres ne doivent rien au hasard. Fin 2024, la CPAM de Paris a en effet annoncé *« un plan de redressement financier »* de ces centres de soins, lesquels accuseraient un déficit frôlant les 3 millions d'euros. Une vision contestée par FO. Par courrier, Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO, a alerté le ministère de la Santé sur le sort des deux centres de santé parisiens. Le 1^{er} mars, un nouveau rassemblement est prévu en intersyndicale, devant le siège de la Cramif, pour exiger le retrait du PSE.

Ariane Dupré

Grève chez Veolia Onyx Ara : FO dénonce la pression mise sur les salariés

À Clermont-Ferrand, deux syndicats dont FO, majoritaire, ont appelé les cent soixante salariés de Veolia Onyx Ara à faire grève les 4 et 5 février. Les revendications portaient notamment sur la rémunération et les conditions de travail des personnels chargés tant du ramassage des déchets ménagers que de la collecte de déchets industriels.

« La police est venue sur le piquet de grève contrôler les délégués syndicaux alors que tout avait été fait dans les règles. La direction s'est aussi rendue sur place pour surveiller qui faisait grève, ce qui est une forme d'intimidation. C'est inadmissible de la part d'une entreprise du CAC40 », dénonce Boujdema Haddad, délégué FO à Clermont-Ferrand et délégué central pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Prime de repas doublée

Malgré une mobilisation plus faible qu'attendue, les grévistes ont obtenu une prime de 170 euros pour les salariés chargés du ramassage des déchets ménagers, le doublement de la prime de repas à 11,50 euros des chauffeurs chargés de la collecte des déchets industriels, et la tenue prochaine d'une réunion pour

améliorer la gestion des plannings. Pour le militant, la grève est levée mais pas le motif de ressentiment. Il dénonce l'attitude de la direction, qui à ses yeux *« gratte sur tout »* et met les salariés *« sous pression »*.

Clarisse Josselin



Théâtre : Rosa Luxemburg, dans l'intimité d'une révolutionnaire

Dans un voyage à travers l'Europe, un spectacle retrace le parcours de cette militante dont le combat contre la guerre et en faveur de l'égalité sociale résonne encore aujourd'hui.

« **L**e combat irréconciliable de Rosa Luxemburg contre la guerre et la radicalité avec laquelle elle insistait sur le lien entre liberté politique et égalité sociale n'ont rien perdu de leur rayonnement aujourd'hui », résume Aurélie Youlia, auteur et interprète franco-allemande d'une pièce consacrée à cette figure marquante du mouvement socialiste et antimilitariste. *Et la bête blessée la regardait... Où est Rosa Luxemburg?* est une véritable enquête sur la vie et l'œuvre de la militante germano-polonaise.

Le spectacle emmène son public, de Varsovie à Paris en passant par Berlin, sur les traces de cette femme plusieurs fois emprisonnée pour ses idées, puis

assassinée à 48 ans, en 1919, lors de la révolution allemande. Le mystère autour du devenir de sa dépouille – mutilée, décapitée et jetée dans le Rhin – est le point de départ du récit. Le corps retrouvé et inhumé quelques mois plus tard était-il vraiment celui de l'activiste ? Ou bien l'aurait-on fait croire dans une tentative d'apaiser les tensions sociales de l'époque ?

Une révolution étouffée

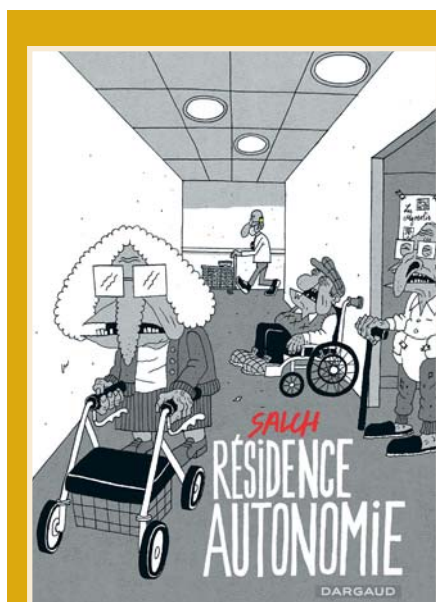
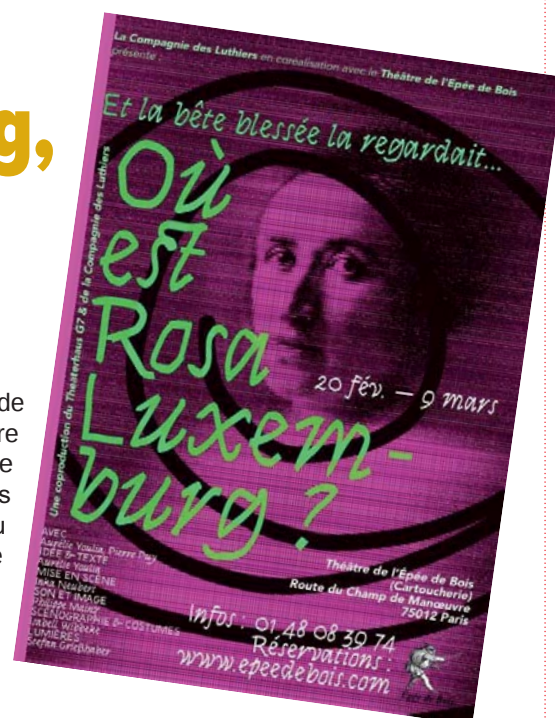
Aurélie Youlia a découvert Rosa Luxemburg par ses écrits. Des écrits politiques mais aussi une riche correspondance rédigée lors des multiples incarcérations de la militante. « J'ai traduit une partie de ses lettres et découvert son rapport à la vie, sa grande culture, son amour de la nature et des animaux, son lien à ses proches, toutes choses qui ont participé de son engagement politique. »

Avec Inka Neubert, metteuse en scène, elle a élaboré un spectacle qui est un dialogue entre deux comédiens. Sur scène, Pierre Puy (par ailleurs

membre du Syndicat national libre des artistes/SNLA-FO et secrétaire général adjoint de la FASAP-FO) donne la réplique à Aurélie Youlia. Loin du biopic, ils cheminent entre les archives, les lettres, les vidéos historiques, associant musiques et chants divers pour raconter une personnalité en résonnance avec le temps présent et « l'amour de la vie qui animait cette femme de combat ».

Sandra Déraillot

« *Et la bête blessée la regardait... Où est Rosa Luxemburg?* », au théâtre de l'Épée de bois/Cartoucherie de Vincennes, du 20 février au 9 mars, <https://www.epeedebois.com/>



Bande dessinée

Gardes de nuit au crépuscule de la vie

Marc est embauché dans une résidence seniors – pas encore l'Ehpad, mais des patients à deux doigts de la dépendance – pour « faire les nuits ». Sans aucune expérience du soin et avec une « formation » de trois jours, simple tuilage avec un autre salarié de l'établissement, il va rapidement découvrir que le « job cool » qu'il avait imaginé n'a rien d'une sinécure. C'est ce témoignage qu'Éric Salch, par ailleurs dessinateur de presse pour Charlie Hebdo depuis 2018, décline en un roman graphique dense et au

trait féroce dans *Résidence autonomie*. Rien n'y manque : la charge de travail considérable et l'impossible bienveillance des résidents, les responsabilités écrasantes, les sollicitations épuisantes des gardes de nuit, l'attachement aux usagers et l'impact émotionnel qui en découle... À travers cette chronique du quotidien, le dessinateur brosse un portrait cru et très humain de la façon dont nos sociétés prennent en charge le dernier âge de la vie. Ce livre a remporté le prix Ouest-France/Quai des Bulles en 2023, puis celui du roman d'entreprise et du travail en 2024. **S.D.**

« *Résidence autonomie* », Éric Salch, éditions Dargaud, 175 pages, 25,95 euros.

Laurent Sure, un militant multi-casquettes pour défendre les salariés agricoles

Le délégué cantonal et administrateur de la Mutualité sociale agricole (MSA) en Lot-et-Garonne candidate de nouveau aux élections, avec l'objectif de pouvoir continuer à faire entendre la voix des travailleurs, dans un milieu où le tissu social peine à se reformer.

Le monde des coopératives agricoles n'a pas de secrets pour lui : Laurent Sure est tombé dedans quand il était petit. « Je suis fils d'agriculteurs, mes grands-parents comptaient parmi les premiers adhérents d'une coopérative à leur époque. » Une certaine idée de la solidarité professionnelle, que Laurent Sure tente de faire perdurer depuis quarante ans qu'il travaille dans la coopérative agricole Terres du Sud, dans le Lot-et-Garonne. Syndiqué FO depuis plus de vingt-cinq ans, le conseiller de vente cumule désormais les casquettes lui permettant de faire vivre la lutte collective dans ce secteur atomisé, où le lien social est difficile à entretenir.

Délégué syndical dans le comité d'entreprise, il siège également, au nom de FO, au sein du groupe Agrica (mutuelle et prévoyance), au bureau de l'union départementale FO du Lot-et-Garonne, et même au conseil de prud'hommes depuis 2002. « Je préside ou co-préside les jugements de la partie agricole, raconte Laurent Sure. Je me suis engagé pour rendre au plus juste ces jugements, et ça m'a toujours plu. » Délégué cantonal et administrateur de la caisse Dordogne-Lot-et-Garonne de la Mutualité sociale agricole (MSA), il sera de nouveau candidat lors du scrutin qui se tiendra du 5 au 16 mai, en ligne ou par courrier.

Pour ces élections, qui se tiennent tous les cinq ans à la MSA, 2,5 millions de personnes sont appelées à voter – les salariés et non-salariés du monde

agricole, ainsi que leurs ayants droit. « La MSA est une structure mutualiste unique, le deuxième organisme de Sécurité sociale de France, expose Laurent Sure avec enthousiasme. J'aime à dire que la MSA nous accompagne du premier cri au dernier souffle. C'est du trois en un : Sécu, CAF, retraite. » Un système qui facilite grandement les démarches des salariés agricoles.

Faire remonter les difficultés du terrain

En tant que délégué cantonal, Laurent Sure a pour mission de faire le lien entre les ressortissants de ce régime et la MSA. « On fait remonter du terrain les difficultés des salariés qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, à se soigner, à se loger, qui sont des personnes âgées isolées, qui ont des

idées noires », énumère-t-il. Un rôle crucial dans un secteur où le tissu social tend à se désagréger. « Aujourd'hui, il y a cet éloignement : les gens n'ont plus le temps d'échanger entre eux. Ce n'est plus ce que j'ai connu à mes débuts. »

Alors il continue d'arpenter son canton pour prendre des nouvelles des travailleurs agricoles qui y vivent, et les informer sur leurs droits. « Aujourd'hui, dans les lycées agricoles on ne leur parle plus du droit syndical, des organisations qui peuvent les défendre, les écouter, leur apporter de l'information, regrette Laurent Sure. Il faut aimer les gens, être proche des gens pour travailler avec eux. » Tout comme dans la vie syndicale. « J'y ai toujours trouvé des gens très intéressants, et cette partie humaine est très importante. Si le courant passe, on fait avancer les choses ! »

Fanny Darcillon



8
mars



FO se bat pour
les droits de
toutes les femmes